



## **État des lieux du chantier 4: diversité des curriculums au secondaire**

Jean Trudelle, coordonnateur

### **1. La réalité et les méfaits de la ségrégation scolaire**

Le système d'éducation québécois est devenu profondément inégalitaire. C'est fort bien documenté, par le Conseil supérieur de l'éducation notamment. Cela est dû à l'existence d'un réseau privé, mais aussi au foisonnement de projets particuliers sélectifs qui se sont développés à l'école publique, au secondaire surtout. Les effets d'une telle ségrégation sont aussi bien établis (nous diffuserons quelques recherches) et ce sont les élèves les plus faibles qui souffrent de cette situation. Tandis que, contrairement à ce qui est parfois véhiculé, les élèves les plus performants ne sont pas pénalisés par de la mixité scolaire et qu'on peut même arguer qu'ils gagnent, sur le plan social, à cette mixité. Nous sommes très loin de l'école démocratique que souhaitait le Rapport Parent. Nous devrions viser, comme société, non seulement une mixité sociale beaucoup plus grande, mais aussi un équilibre au sein de cette mixité. Dans l'immense majorité des pays dont le système d'enseignement est unifié, les inégalités entre élèves diminuent entre le primaire et le secondaire.

### **2. Les projets particuliers sélectifs : simple soumission à l'esprit de marché ou réponse à de réels besoins ?**

Plusieurs facteurs expliquent sans doute que les projets particuliers sélectifs (PPS) se soient multipliés à l'école publique : une forte demande sociale parentale, par exemple, ou le désir sincère — et louable — que l'école soit un véritable milieu de vie. Mais il est clair aussi que ces projets ont constitué, à plusieurs endroits où la présence de l'école privée était importante, une réponse en concurrence à cette dernière. Un véritable « marché scolaire » s'est ainsi créé, particulièrement dans les grandes villes où les élèves peuvent se déplacer facilement. Mais ces projets sont aussi populaires dans des régions où la présence du privé est beaucoup moins importante.

Ainsi, le fait qu'à l'origine les PPS aient visé la rétention ou l'attraction des meilleurs élèves dans un climat de concurrence avec le privé (concurrence qui s'est étendue ensuite aux écoles publiques entre elles !) ne signifie pas qu'ils sont « en soi » condamnables. En fait, plusieurs témoignages dans nos

entrevues insistent sur le fait que ces projets remplissent des fonctions utiles, dont voici les principales :

- pour plusieurs, ils jouent le rôle de catalyseur dans la construction d'un rapport positif avec l'école ;
- ils participent au développement intégral de la personne ; l'école devient un milieu de vie, pas seulement une boîte à cours ;
- il fédère les groupes d'élèves et permet de créer et de renforcer un sentiment d'appartenance, ce qui est assez fondamental dans le lien que tisse un élève avec l'école ;
- ils peuvent agir comme une puissante source de motivation directe ou indirecte ;
- en développant des intérêts qui étaient soit absents, soit embryonnaires, ils peuvent contribuer à orienter des carrières, à donner un sens à la place qu'on veut prendre dans le monde.

Voulons-nous vraiment d'un marché scolaire ? Dans les zones densément peuplées, on parle ouvertement de concurrence et de compétition entre les écoles pour attirer les « meilleurs » élèves. Est-ce sain ? Est-ce compatible avec le rôle de l'école dans une société ? Se soumettre à cette loi de l'offre et de la demande ne revient-il pas à accepter (et à endosser) que ceux qui ont de l'argent puissent dicter leurs envies à l'école ?

### **3. Les aléas des PPS**

Malheureusement, ces aspects positifs coexistent avec des effets négatifs importants, surtout sur le plan social, si on admet que le système scolaire obligatoire devrait être un vecteur primordial de justice sociale et d'équité. Au lieu de contribuer à les estomper, le système scolaire actuel fait tout le contraire : il les renforce : l'ascenseur social est en panne.

À l'évidence, toute forme de sélection, même indirecte, contribue à la ségrégation scolaire dénoncée plus haut. C'est notamment le cas pour les frais afférents que ne peuvent payer plusieurs parents... ou qui se croient obligés de le faire, par crainte de voir son enfant rejoindre ces classes « ordinaires » dénigrées. Dans le contexte, vouloir le meilleur pour son enfant amène ainsi à accepter la sélection et les frais afférents, ce qui renforce le délitement des classes ordinaires conduisant ainsi à une spirale très malsaine. Cela est renforcé, dans les grandes villes, par un certain libéralisme quant à la carte scolaire, à l'encontre de l'idée d'une école de proximité et, pourrions-nous ajouter, de préoccupations environnementales reliées au transport !

Outre ces objections de fond, les projets particuliers sélectifs génèrent possiblement des dommages collatéraux. Y a-t-il un véritable contrôle sur les accommodements permis au régime pédagogique ? Existe-t-il des indices qui permettent de croire qu'on tourne parfois les coins ronds ? La prolifération de projets particuliers sélectifs ne représente-t-elle pas un marché potentiel important pour le secteur privé, auquel les écoles pourraient être tentées de sous-traiter ?

#### **4. Dans la mission de l'école : le développement intégral des personnes, ou celui de l'excellence dans des domaines particuliers ?**

Quel rôle doit jouer l'école en regard du développement des personnes ? Dans une société en perte de repères, en pleine mutation, au tissu social distendu (familles monoparentales ou reconstituées, travail des conjoints), il est concevable qu'on puisse demander à l'école de jouer un rôle plus complet auprès des jeunes.

Derrière la demande d'une école offrant une « plus-value éducative », que les parents expliquent par l'importance qu'ils attachent à l'éducation, n'y a-t-il pas également un besoin de prise en charge par l'école de responsabilités jadis assumées par les parents, dans un contexte permettant une meilleure conciliation travail-famille ? La société québécoise a déjà trouvé réponse à de tels changements de contextes sociaux. Il y a trente ans, l'accession massive des femmes au marché du travail a généré un important besoin social de garderies, un défi qui a été relevé avec succès.

On assiste dans le monde scolaire à un développement anarchique de « l'offre », sans réflexion en profondeur sur la mission de l'école. Or cette dernière ne peut être posée que sur le paradigme de ce qu'elle doit « fournir » aux individus comme nous y a amenés le néolibéralisme. La mission de l'école doit être enracinée dans son rôle social.

Il est nécessaire de revoir les termes de la mission de l'école. Et si cette mission doit être plus ambitieuse, il faudra donner aux écoles les moyens de la mettre en œuvre, tout en mettant en place de sévères balises empêchant la sélection, sauf dans des cas très particuliers.

#### **5. Un appel à la cohérence**

Il est absolument scandaleux que le gouvernement ne reconnaisse pas les problèmes actuels de ségrégation au sein du système scolaire québécois. Ainsi, non seulement les effets de cette stratification ne sont ni connus ni spectaculaires (personne ne meurt sur les parvis de la classe ordinaire), mais ils peuvent même être occultés par d'apparents succès du système, comme les résultats aux tests PISA. Le gouvernement a beau jeu de négliger cet enjeu fondamental, mais le Conseil supérieur de l'éducation souligne (p. 54,

2016) que « le système scolaire québécois serait donc moins équitable que ceux des autres provinces canadiennes », ce que montre bien le Mouvement L'école ensemble.

Nous croyons urgent que l'État québécois et les institutions scolaires prennent leurs responsabilités :

- a) en reconnaissant le problème de la ségrégation ;
- b) en mettant en place les conditions d'une réflexion et d'une consultation sérieuses sur la mission de l'école, en regard de la formation de citoyen·ne.s autonomes dans un contexte de changements sociaux accélérés.
- c) en donnant aux écoles les moyens nécessaires pour offrir à tous les élèves un véritable milieu de vie ;
- d) en encadrant strictement les projets particuliers pour empêcher toute forme de sélection académique, financière ou de talents ; des exemples existent déjà qui montrent que c'est possible.
- e) en valorisant les projets particuliers reliés à des besoins éducatifs et sociaux, accessibles à tous les élèves et financés en conséquence.
- f) en supervisant rigoureusement les accommodements au régime pédagogique.

Il est aussi nécessaire que tous les personnels scolaires et leurs associations syndicales refusent cet état de ségrégation et cherchent les moyens de faire entendre leur voix.